



**Plafonds Ext. abrités - Charpente bois/Plancher béton - 1x Glasroc® H Ocean 13 - Hydrostil®+ M 70 et R 70 - 0,5 m - Double- Portée - m - - dB - Sans Isolant - inférieure ou égale à 30 cm - Hauteur plafond ≤ 20 m du sol**

## Description

Les plaques Glasroc® H Ocean sont composées d'un coeur hautement hydrofugé et de parements constitués d'un voile non-tissé à base de fibres de verre insensible à l'humidité, facilement identifiable grâce à leur couleur bleu clair. Elles sont associées aux profilés et accessoires Hydrostil®+ 500h, à l'enduit Placojoint® PR HYDRO et à la bande à joint Hydro Tape.

## Domaines d'emploi

Les plafonds extérieurs abrités Glasroc® H Ocean peuvent être mis en oeuvre en France métropolitaine ainsi que dans les départements et régions d'outre-mer (DROM). La hauteur maximale du plafond extérieur est de 20 m au-dessus du sol. Exemples : sous-face de loggias, de balcons, coursives, préaux, auvents, ...

## Performances

Type	Type solution	Extérieurs abrités
<b>Parement</b>		1x Glasroc® H Ocean 13
<b>Configuration du montage</b>	<b>Support (plancher)</b>	Charpente bois /Plancher béton
	<b>Hauteur minimum du plénum (mm)</b>	inférieure ou égale à 30 cm
	<b>Site et zone de vent</b>	Site protégé- Zone de vent 5
	<b>Type de plafond</b>	non démontable
	<b>Ossature du système</b>	Hydrostil®+ M 70 et R 70
	<b>Montants (s ou d)</b>	Double
	<b>Entraxe des ossatures (m)</b>	0,5

## Justificatifs

DTA/DTU : 9/17-1057\_V2

## Notes

---

Note suspentes: Note concernant les suspentes:

Charpente bois:

- Suspente articulée Hydrostil®+ SA 500h
- Tige filetée Hydrostil®+ M6 500h (Dans le cas de tiges filetées de longueur supérieure à 1 m, on utilisera un manchon inox)
- Suspente MD Hydrostil®+ 500h (+ 2 vis de liaison TRPF13)

Plancher béton:

- Cheville inox M6
- Tige filetée Hydrostil®+ M6 500h (Dans le cas de tiges filetées de longueur supérieure à 1 m, on utilisera un manchon inox)
- Suspente MD Hydrostil®+ 500h (+ 2 vis de liaison TRPF13)

Note site & zone de vent: Pour déterminer l'exposition du site, on se réfèrera aux règles NV65 en vigueur ou au CCTP du bâtiment (lots couverture ou charpente). En l'absence d'information, on choisira par défaut « Site exposé »

Note générale: Hauteur plafond  $\leq$  20 m du sol